

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve*

Vice-présidents

*M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-dame-de-Grâce*

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

Membres

*Mme Julie Brisebois
Village de Senneville*

*M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun*

*M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

*Mme Stephanie Watt
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie*

Le 19 septembre 2019

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE197713003**

**Conclure trois ententes-cadres d'une durée de
trente-six mois avec les firmes suivantes :**
**1) Lemay Co inc. pour une somme maximale de
1 788 022,22 \$, taxes incluses (5 soumissions,
3 conformes); 2) Fahey et associés inc. pour une
somme maximale de 1 464 147,99 \$, taxes
incluses (5 soumissions, 2 conformes); 3) Atelier
Civiliti inc. pour une somme maximale de
1 221 028,75 \$, taxes incluses (5 soumissions, 1
conforme); pour la fourniture de services
professionnels multidisciplinaires en
aménagement urbain - Appel d'offres public
19-17634.**

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE197713003

Conclure trois ententes-cadres d'une durée de trente-six mois avec les firmes suivantes : 1) Lemay Co inc. pour une somme maximale de 1 788 022,22 \$, taxes incluses (5 soumissions, 3 conformes); 2) Fahey et associés inc. pour une somme maximale de 1 464 147,99 \$, taxes incluses (5 soumissions, 2 conformes); 3) Atelier Civiliti inc. pour une somme maximale de 1 221 028,75 \$, taxes incluses (5 soumissions, 1 conforme); pour la fourniture de services professionnels multidisciplinaires en aménagement urbain - Appel d'offres public 19-17634.

À sa séance du 28 août 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce contrat répondait au critère suivant :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$, pour lequel :*
 - *une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Le 4 septembre 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'urbanisme et de la mobilité ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont pu obtenir des justifications satisfaisantes concernant l'important écart observé entre les taux horaires estimés et ceux de l'adjudicataire, à savoir que les firmes soumissionnent souvent en proposant des taux horaires modestes, et ce, précisément dans l'objectif d'obtenir des ententes-cadres puisque celles-ci leur permettent de mieux planifier leur main-d'œuvre et de réaliser ainsi des économies d'échelle.

Le Service a pu préciser que ces appels d'offres sont effectués dans le contexte d'un marché haussier et contingenté. Les commissaires ont également pu obtenir différentes informations relatives aux ententes-cadres, notamment à l'effet que les arrondissements peuvent avoir recours aux services qui y sont prévus, le tout étant sujet à une évaluation de la concordance entre l'entente et les besoins.

Les membres ont compris que le lot 3 n'avait pas été évalué en raison de l'élimination des deux autres firmes.

Finalement, le Service a précisé, à la demande des commissaires, que c'est le Service de l'approvisionnement qui a tenu le comité de sélection et que le fait que l'adjudicataire n'ait pas obtenu la note de passage de 70%, mais plutôt un pointage intérimaire de 68,6%, avait certainement dû faire l'objet de discussions sérieuses au sein du comité.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'urbanisme et de la mobilité pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$, pour lequel :*
 - *une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE197713003 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.